

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

MARS 2020

ANALYSE DES RÉSULTATS DU 1ER TOUR

DONNÉES ET CARTOGRAPHIE
DES COMMUNES ET
INTERCOMMUNALITÉS
CONCERNÉES PAR
LE SECOND TOUR



Le premier tour des élections municipales et intercommunales de 2020 s'est tenu le 15 mars 2020 dans un contexte exceptionnel. En plein développement de la crise sanitaire du Coronavirus, le scrutin a été marqué par une abstention record, ainsi qu'une incertitude concernant la date et la tenue du second tour.

Dans les semaines ayant suivi le scrutin, l'AdCF - Intercommunalités de France s'est attachée à analyser en détail les résultats fournis par le Ministère de l'Intérieur, afin de déterminer quelles communes et intercommunalités étaient concernées par le second tour.

À partir des résultats officiels du premier tour des élections municipales et intercommunales, l'AdCF a recensé de manière exhaustive les intercommunalités concernées par le second tour dans au moins une de leurs communes, et la part des communes concernées dans chaque EPCI. À partir de ces données, des cartographies détaillées ont été réalisées pour représenter la situation en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Bien qu'une part très prépondérante de communes voient leurs conseils municipaux totalement pourvus à l'issue du premier tour (**86 %** des quelque 35 000 communes), c'est une proportion quasiment inverse d'intercommunalités dont la totalité des communes a connu un premier tour décisif. En effet, **seules 153 intercommunalités (12 %)** voient la totalité de leurs communes renouvelées dès le premier tour.

Alors que la possibilité de refaire le premier tour dans les communes non renouvelées au premier tour se précise, cette diversité de situations interroge sur les modes de gouvernance qui seront adoptés dans les intercommunalités. Un système d'assemblées mixtes (regroupant nouveaux élus de 2020 et anciens élus pour les communes en attente d'un second tour) semble se dessiner, mais les modalités concrètes d'exercice du pouvoir dans les **87,8 % d'intercommunalités** où le premier tour n'a pas été décisif dans toutes les communes est un enjeu essentiel des mois à venir.

UNE MAJORITÉ DE COMMUNES CONCERNÉES PAR LE SECOND TOUR

La grande majorité des communes françaises ont connu un premier tour décisif le 15 mars dernier. En effet, **86 % des conseils municipaux sont totalement renouvelés à l'issue du premier tour.**

Cette proportion est quasiment identique dans les communes de 1000 habitants et plus, concernées par le scrutin de liste (**86,1 %**), et dans les communes de moins de 1000 habitants (**86,2 %**).

Néanmoins, la part de la population votant dans une commune concernée par le second tour est bien moins marginale, puisque **38,2 % de la population (25,5 millions d'habitants) vit dans dans une commune concernée par le second tour.**

	Communes de moins de 1000 habitants	Communes de 1000 habitants et plus	Ensemble des communes	Pourcentage de la population
Second tour prévu	13,8 %	13,9 %	13,8 %	38,2 %
Premier tour décisif	86,2 %	86,1 %	86,2 %	61,8 %

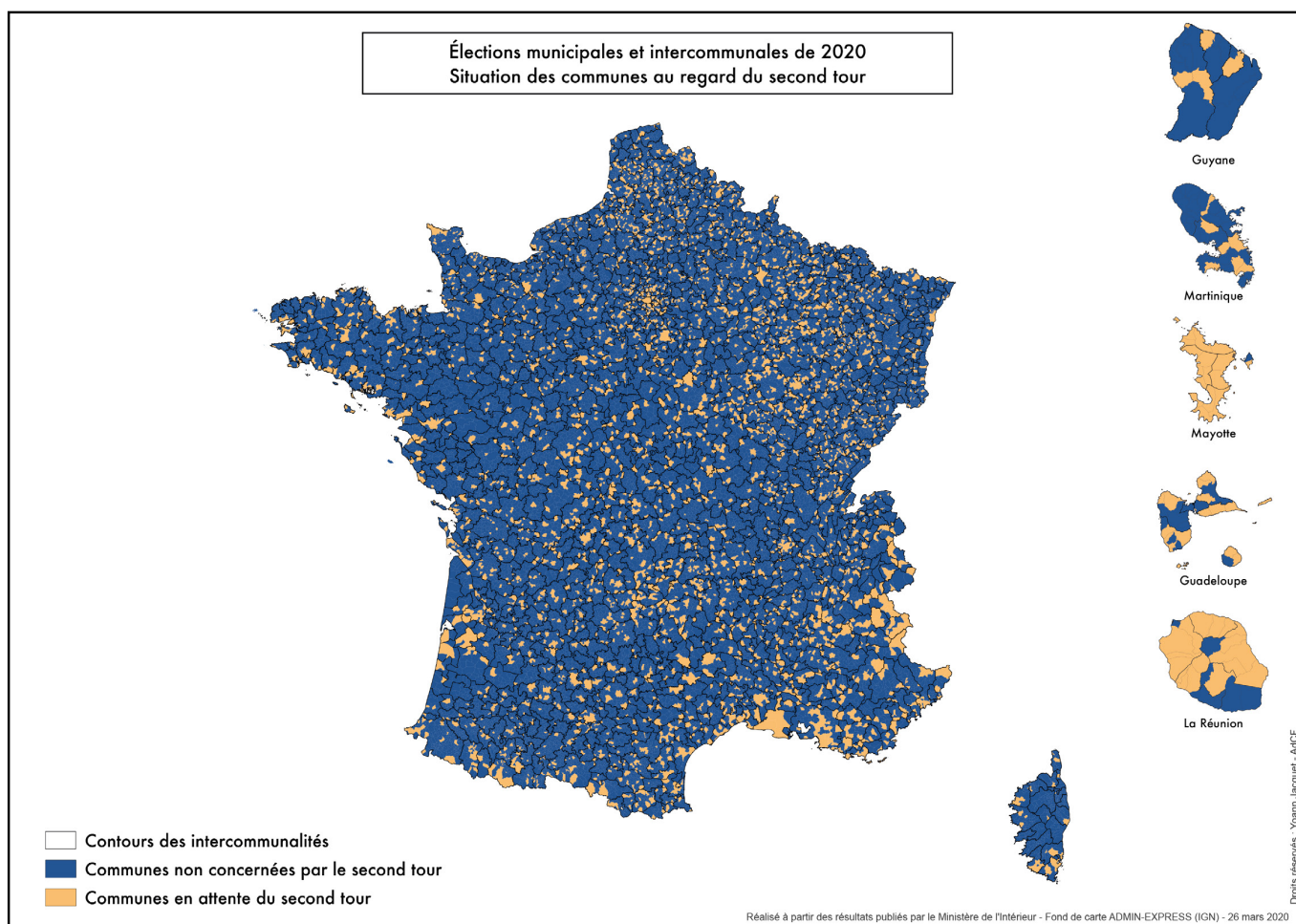
[France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte]

25,5 millions

d'habitants dans les communes en attente du second tour

86,2 %

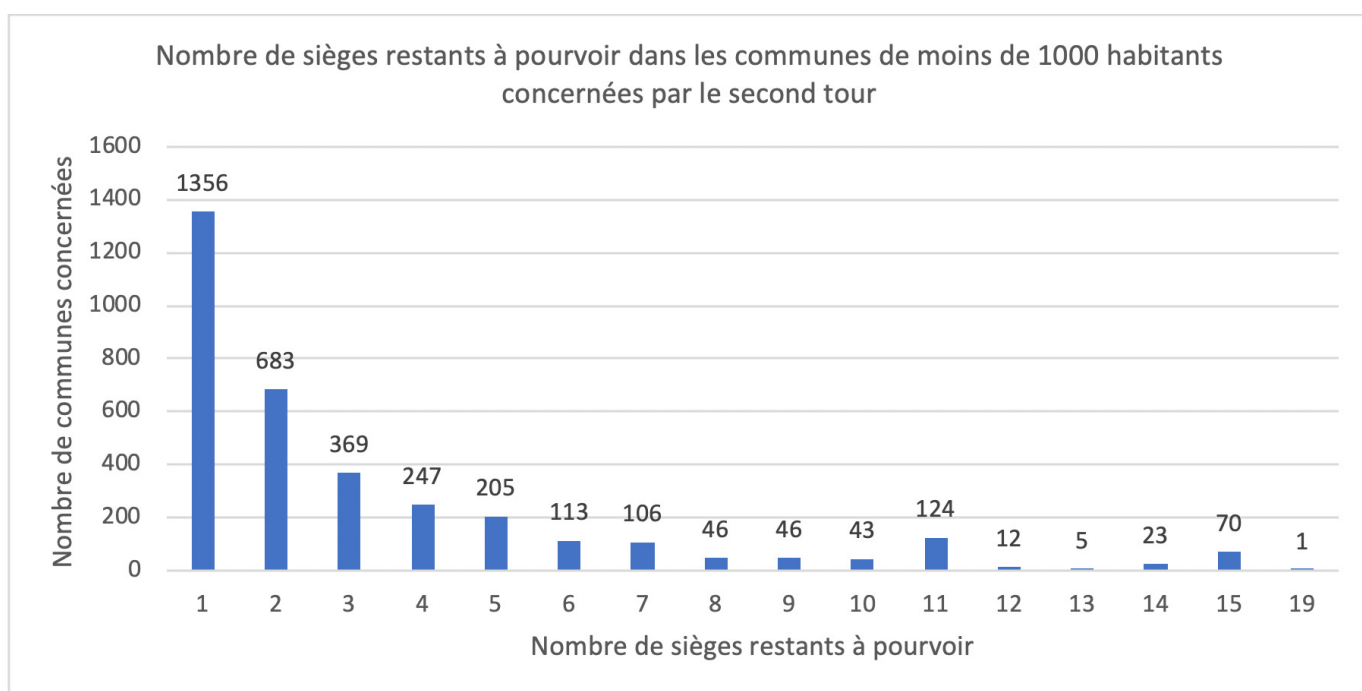
de communes totalement renouvelées à l'issue du premier tour



Les communes concernées par le second tour, bien que minoritaires, **sont réparties relativement régulièrement sur le territoire national**, comme le montre la carte ci-dessous. C'est surtout dans l'Ouest de la France, dans le **Pays de la Loire**, que davantage de conseils municipaux se voient être totalement pourvus à l'issue du premier tour.

Dans les cinq collectivités d'Outre-mer concernées par l'obligation de rattachement à une intercommunalité (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), la situation est beaucoup plus équilibrée avec **67 communes concernées par le second tour et 62 communes totalement renouvelées** à l'issue du premier tour.

Il est également important de souligner que, parmi les communes de moins de 1000 habitants concernées par un second tour, c'est souvent pour **un très faible nombre de sièges restants à pourvoir**. En effet, dans plus de la moitié des cas (**59,1 %**), un second tour aura lieu pour élire **seulement un ou deux conseillers municipaux restants**.



59,1 %

des communes de moins de 1000 habitants en attente du second tour n'ont qu'un ou deux conseillers municipaux restants à élire



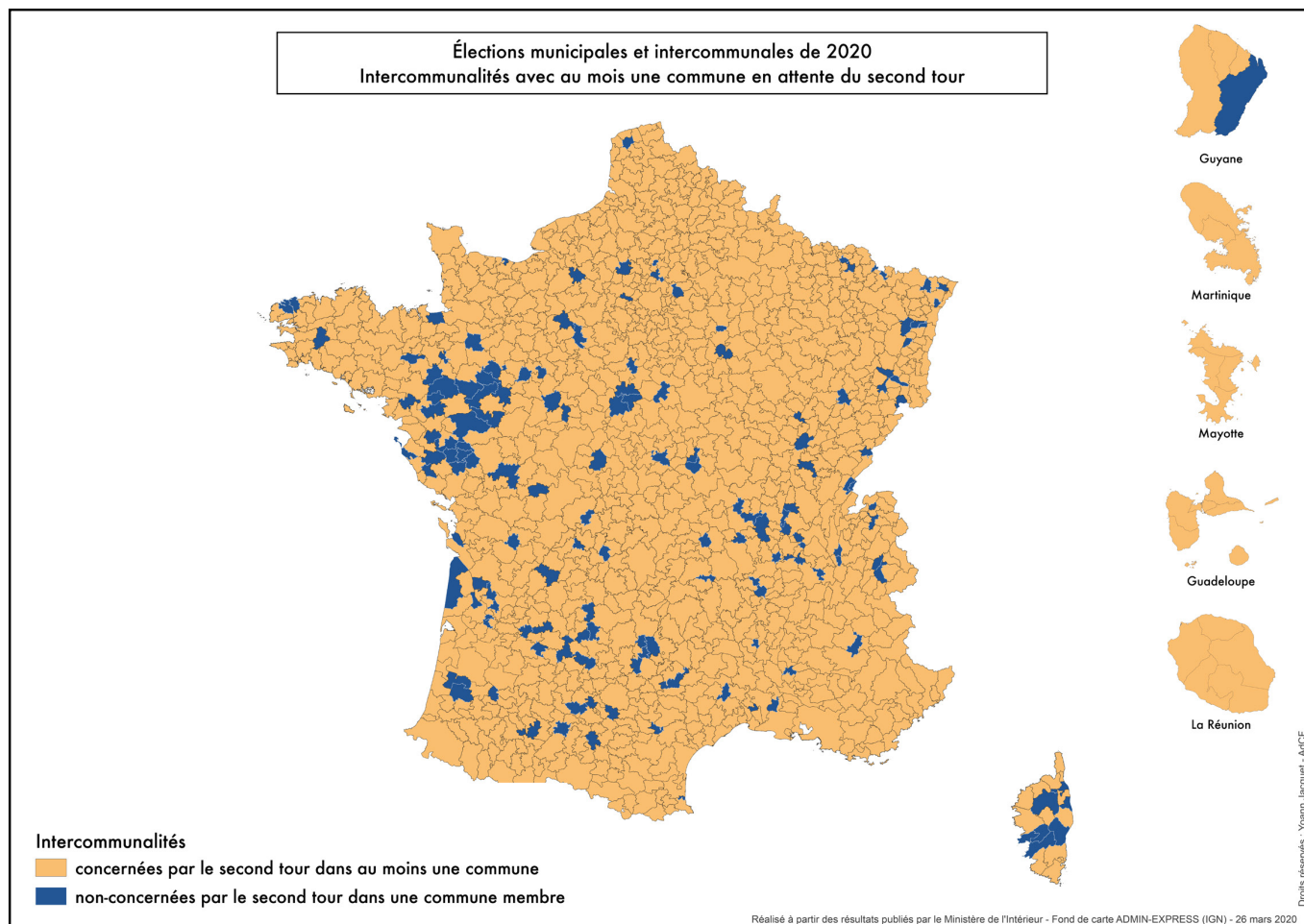
MAIS UNE MAJORITÉ D'INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES PAR LE SECOND TOUR

Bien que la grande majorité de communes ne soit pas concernée par le second tour, il ne peut en être dit autant des intercommunalités.

La dispersion territoriale des communes concernées a pour conséquence qu'**une très large majorité d'intercommunalités seront concernées par le second tour dans au moins une de leurs communes**, et souvent parmi les plus peuplées. En effet, **seulement 153 intercommunalités (12,2 %)** ont vu les conseils municipaux de leurs communes intégralement renouvelés avec le scrutin du 15 mars 2020. Ces 153 EPCI regroupent **3,4 millions d'habitants, soit seulement 5 % de la population**.

Dans certains cas, les conseillers intercommunaux de ces communes sont d'ores et déjà connus en vertu du fléchage. Dans nombre d'autres (moins de 1000 habitants), il faudra attendre l'élection du maire et la fixation de l'ordre du tableau.

La carte ci-dessous indique en brun orangé les intercommunalités concernées, plus présentes **dans les Pays-de-la-Loire ou dans le Sud-Ouest**.



153

intercommunalités n'ont aucune de leurs communes membres concernée par le second tour



Alors que la totalité des métropoles et communautés urbaines, et une très grande majorité des communautés d'agglomération (97,3 %) sont concernées par le second tour dans au moins une de leurs communes, les intercommunalités en situation inverse sont **très majoritairement des communautés de communes (147 intercommunalités sur les 153 concernées)**.

Dans les cinq collectivités d'Outre-mer concernées, sur les 23 intercommunalités existantes, seule la **communauté de communes de l'Est guyanais** voit l'ensemble des conseils municipaux de ses communes totalement renouvelés après le 15 mars.

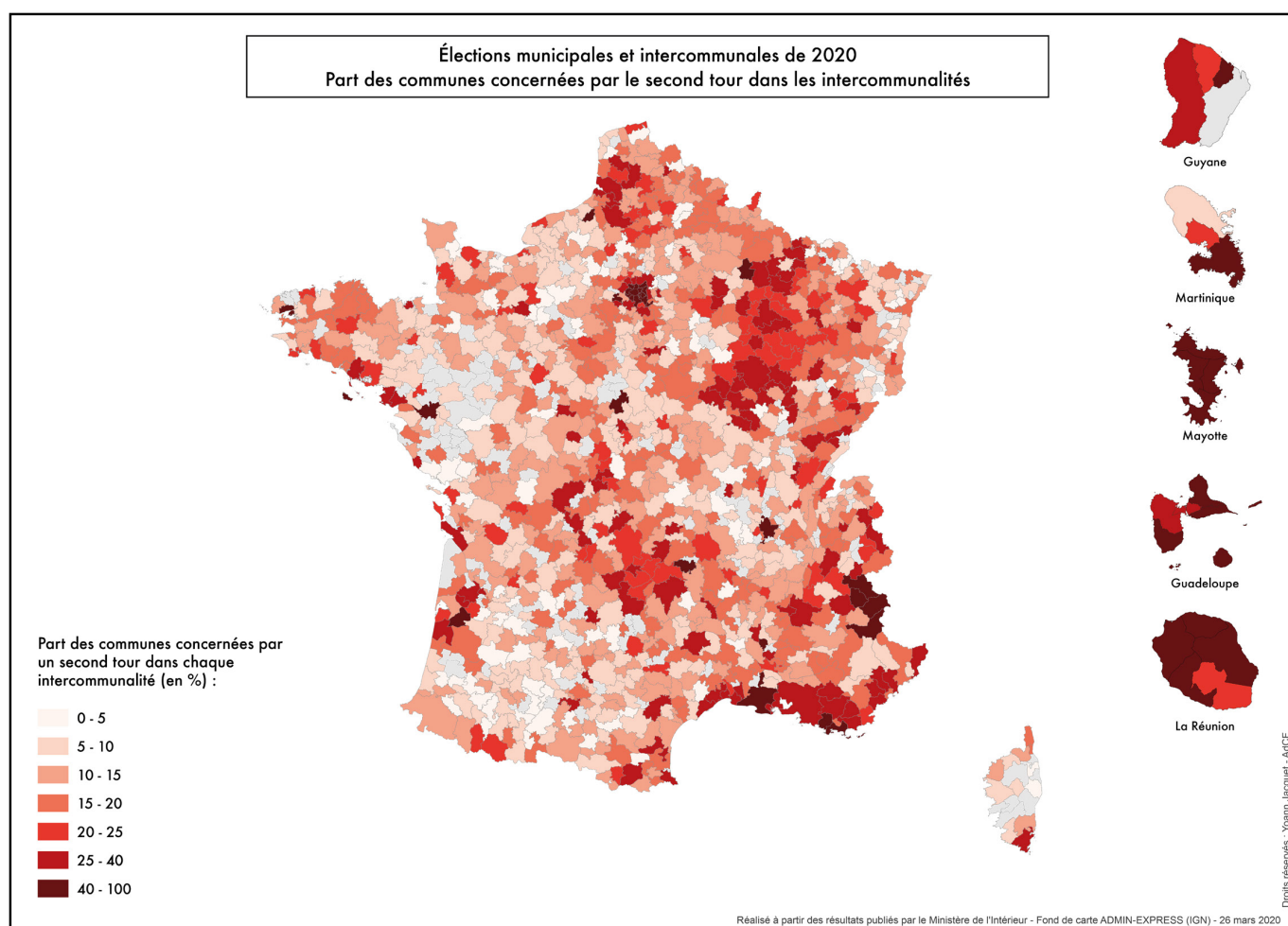
Type d'intercommunalité	Second tour prévu dans au moins une commune	Ensemble des communes renouvelées au premier tour	Total
Communauté de communes	850	147	997
Communauté d'agglomération	216	6	222
Communauté urbaine	14	0	14
Métropole (dont Métropole de Lyon)	22	0	22
Total général	1102	153	1255

(France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte)

UNE PART VARIABLE DE COMMUNES CONCERNÉES PAR LE SECOND TOUR SELON LES INTERCOMMUNALITÉS

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **proportion des communes concernées par le second tour dans chaque intercommunalité**, de fortes différences régionales apparaissent.

Comme le montre la carte ci-dessous, en plus des **secteurs urbains denses**, c'est surtout dans l'**Est de la France** — Bourgogne-Franche Comté et Grand Est (hors Alsace) — dans les **Hauts-de-France**, le long du **pourtour méditerranéen** et dans le **Massif Central** que se retrouvent les intercommunalités qui présentent les plus fortes proportions de communes en attente du second tour (**plus de 25 % des communes par intercommunalité**).



Dans quelques cas, la proportion de communes encore en renouvellement **dépasse les 40 % et peut atteindre 100 %** (au sein de la Métropole du Grand Paris, sur la façade méditerranéenne, dans les Outre-mer...).

Ainsi, près de **22 millions de Français vivent dans des intercommunalités dans lesquelles plus d'un quart des communes sont concernées par le second tour**. 12 millions vivent dans des intercommunalités où plus de 40 % des communes n'ont pas été totalement renouvelées au premier tour.

Les intercommunalités urbaines, où la compétition politique est plus ardue et médiatisée qu'ailleurs, ont un fort taux de communes en attente du second tour (**25,5 % des communes en moyenne dans les métropoles**).

Part des communes en attente du second tour par intercommunalité	Nombre d'intercommunalités concernées	Population des intercommunalités concernées	Pourcentage de la population concernée
0 % (toutes les communes renouvelées)	153	3 365 098	5,04%
1 à 5 %	76	2 441 029	3,66%
5 à 10 %	248	10 233 170	19,07%
10 à 15 %	290	12 737 720	16,57%
15 à 20 %	190	11 063 817	7,61%
20 à 25 %	120	5 083 815	14,51%
25 à 40 %	136	9 688 485	18,22%
40 % et plus	42	12 169 749	15,32%
Total	1255	66 782 883	100,00%

(France métropolitaine hors communes insulaires, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte)

21,9 millions

de Français vivent dans une intercommunalité ou au moins un quart des communes sont en attente du second tour



LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

AdCF

CONTACTS AdCF

Yoann Jacquet

y.jacquet@adcf.asso.fr

Sandrine Guirado

s.guirado@adcf.asso.fr

Nicolas Portier

n.portier@adcf.asso.fr

Mis à jour le 10 avril 2020.

22, rue Joubert
75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr

Crédits :
Couverture : Arnaud Jaegers, Unsplash
Cartographie : Yoann Jacquet, AdCF